



Rapport de jury

**ATTACHÉ
D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES
TROISIEME CONCOURS
- Session 2016 -**

3^{ème} Concours d'entrée dans le corps
des attachés d'administrations parisiennes

JUILLET 2016

1. Rappel du cadre du concours

A. Missions

Les attachés d'administrations parisiennes, qui forment un corps classé dans la catégorie A, exercent leurs fonctions dans les services de la Commune ou du Département de Paris, ainsi que dans les établissements publics qui en relèvent.

Ils participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques décidées par la collectivité ou l'établissement où ils sont affectés.

Ils ont vocation à exercer des fonctions d'encadrement.

B. Nature des épreuves

▪ Deux épreuves écrites d'admissibilité

	Durée de l'épreuve	Coefficient
1° Une rédaction d'une note à partir d'un dossier relatif aux problèmes politiques, économiques, culturels et sociaux du monde contemporain permettant de vérifier les qualités de réflexion, d'analyse, de synthèse et de rédaction du candidat.	04h00	4
2° Des réponses à cinq à huit questions relatives au droit public, aux administrations publiques, à la gestion des ressources humaines, à l'économie, aux questions européennes et aux finances publiques.	03h00	2

▪ Une épreuve orale d'admission

	Durée de l'épreuve	Coefficient
1° Un exposé du candidat d'une durée de dix minutes maximum, lui permettant de mettre en valeur son parcours et son expérience professionnels, suivi d'un entretien avec le jury destiné à apprécier les compétences qu'il a acquises et développées au regard des fonctions visées, sa motivation, ses connaissances administratives générales et son aptitude à exercer les fonctions dévolues à un attaché d'administrations parisiennes au travers notamment de mises en situation professionnelle. En vue de cette épreuve, le candidat déclaré admissible adresse un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle sur le modèle transmis par l'administration et dont le jury dispose au moment de l'entretien.	25 min.	5

2. L'organisation de la session 2016

Le concours, ouvert le 14 mars 2016, s'est déroulé du 15 mars 2016 (date des épreuves écrites) au 16 juin 2016 (date de publication des résultats d'admission).

A. Jury

Le jury était composé de la manière suivante (dont 3 hommes et 3 femmes) et présidé par un homme :

Inspecteur général des affaires sociales, IGAS, président du jury, H.
Adjointe au maire d'une commune du Val d'Oise, F.
Conseillère municipale d'une commune du Val d'Oise, F.
Administrateur de la Ville de Paris, détaché à la métropole du grand Paris, H.
Ingénieure des travaux, cheffe de subdivision à la division des études et des travaux de la direction du patrimoine et de l'architecture de la Ville de Paris, F.
Attaché principal d'administrations parisiennes, chef du bureau des actions éducatives à la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé de la Ville de Paris, H.

B. Les candidats

35 candidats ont été convoqués (20 femmes et 15 hommes), 20 ont participé aux 2 épreuves écrites (12 femmes et 8 hommes), 4 ont été déclarés admissibles (1 femme et 3 hommes), et 2 admis (1 homme sur liste principale et 1 femme sur liste complémentaire).

3. Remarques générales

Le seuil d'admissibilité a été fixé à 60 points sans note éliminatoire par le jury (moyenne de 10,00) et a permis de sélectionner 4 candidats sur les 20 présents à l'ensemble des épreuves écrites, soit un taux d'admissibilité de 20%.

Le poste offert a été pourvu, le seuil d'admission sur liste principale ayant été fixé à 138 points (moyenne de 12,55).

La candidate inscrite sur la liste complémentaire a obtenu 125,00 points (moyenne de 11,36).

4. Les épreuves d'admissibilité

A. Rédaction d'une note à partir d'un dossier portant sur les mineurs isolés étrangers

Le principal critère d'évaluation des copies du 3^{ème} concours fut la capacité des candidats à respecter la méthode de rédaction d'une note. Certaines copies démontrent le manque d'effort de construction d'une introduction rigoureuse avec : une définition du sujet, une annonce des différents défis que les mineurs isolés étrangers représentent pour une collectivité comme Paris, une problématique. Dès lors on se retrouve avec des plans simplistes et peu structurés.

Les copies moyennes étaient extrêmement descriptives et ne sont pas parvenues à identifier l'ensemble des acteurs mobilisés, faisant en particulier l'impasse sur les relations entre l'administration, l'autorité judiciaire et le monde associatif.

Un petit nombre de bonnes copies a su adapter une approche analytique sans négliger aucun des aspects démographiques, juridiques, administratifs et politiques du sujet.

Nombre de copies	Moyenne	Echelle de notes	Notes éliminatoires (< 5/20)	Notes > ou = 05 et < 10/20	Notes > ou = à 10/20
20	09,20	de 05 à 15	0 0%	12 60%	8 40%

B. Épreuve de réponses à 5 à 8 questions

Les candidats devaient répondre en une quarantaine de lignes à chacune des 6 questions suivantes :

- Le silence de l'administration vaut-il acceptation ?
- Laïcité et gestion des ressources humaines.
- La caisse des dépôts et consignations, acteur économique.
- La libre circulation des personnes dans l'espace Schengen.
- La crise des finances départementales.
- L'imposition du capital en France.

Chaque partie du programme de révision a au moins fait l'objet d'une question. Les candidats, lors de la préparation du concours, ne peuvent donc pas se permettre de faire l'impasse sur certaines parties du programme. Or peu de candidats maîtrisent le programme. Le niveau est donc moyen. Les bonnes copies sont celles qui ont proposé une analyse et une mise en perspective des questions.

Nombre de copies	Moyenne	Echelle de notes	Notes éliminatoires (< 5/20)	Notes > ou = 05 et < 10/20	Notes > ou = à 10/20
20	05,30	de 1,50 à 14	9 45%	8 40%	15 40%

5. L'épreuve d'admission d'entretien avec le jury

Les candidats disposaient de 10 minutes pour présenter leur parcours et leur motivation à exercer les fonctions d'attaché de la Ville de Paris.

De bon niveau, ils présentaient des parcours variés en termes d'expériences, de qualification et de personnalité.

Le jury les interrogeait ensuite, dans un premier temps en reprenant des éléments de l'exposé puis, peu à peu, en élargissant à tous sujets permettant d'apprécier les aptitudes et la personnalité des candidats, notamment par des questions concrètes de mise en situation de management et/ou de mise en œuvre de leur éthique.

Le jury a également voulu mesurer les connaissances par les candidats des grands fondamentaux de l'action administrative et de ses règles, leur motivation pour une carrière d'attaché à la Ville de Paris et, enfin, leur connaissance des grandes orientations de la nouvelle mandature.

Les questions du jury ont été facilitées par les éléments contenus dans les dossiers RAEP des candidats où ceux-ci précisaient leur formation (initiale et continue) ainsi que leurs éventuelles expériences professionnelles (notamment stages et/ou postes occupés) et extra-professionnelles.

Tout au long de ces entretiens, le jury s'est attaché à apprécier les qualités formelles des candidats comme leur capacité à structurer un exposé, la clarté, la précision, la pertinence l'expression, l'intérêt présenté par le parcours de formation et d'insertion dans la vie sociale et professionnelle.

Intelligence des situations, curiosité intellectuelle, déontologie, motivation et capacité de conviction étaient les qualités recherchées. En effet, s'agissant du recrutement de cadres de niveau A, destinés à accomplir l'essentiel de leur carrière dans les administrations parisiennes, à accéder pour nombre d'entre eux à des postes d'encadrement ou de conception, il était important de tester ces candidats.

Les candidats admis en liste principale et complémentaire ont démontré leurs aptitudes à exercer les fonctions d'attaché.

Avec une expérience professionnelle dans le secteur privé, parfois éloignée des collectivités territoriales, ils ont témoigné d'une volonté de réorientation dans le secteur public.

Le jury n'a privilégié aucun parcours type, mais a tenu compte des compétences acquises, de la motivation des candidats ainsi que de leur aptitude à être rapidement opérationnels dans leurs nouvelles fonctions.

Le jury a apprécié les candidats qui ne se contentaient pas de lieux communs mais conduisaient une réflexion sincère, structurée et argumentée sur les questions qui leur étaient posées.

Le profil des candidats retenus (âge, sexe, diplômes et qualifications, expérience professionnelle, qualités relationnelles et humaines etc.) apparaît comme très positif aux yeux du jury car il enrichit le vivier des cadres de la Ville de Paris.

Nombre de candidats	Moyenne	Echelle de notes	Notes éliminatoires (> ou = 7/20)	Notes entre > ou = 7,5 et <10/20	Notes > ou = 05 et <10/20
4	11,50	de 9 à 14	0 0%	1 25%	3 75%

Annexe

Exemples de questions posées lors de l'épreuve d'entretien avec le jury

Quelle différence faites-vous entre « efficience » et « efficacité » ?

En quoi Paris, Lyon et Marseille sont des collectivités particulières ?

Que faire devant l'absentéisme ?

Que faire devant un cas de harcèlement sexuel ?

Les rémunérations sont plus basses dans le secteur public que dans le secteur privé. Comment motivez-vous les équipes ?

Vous êtes responsable d'un service d'état civil et les plaintes en tout genre des usagers sont en augmentation. Que faites-vous ?

Qu'est-ce que le devoir de réserve ?

Est-ce compatible d'être à la fois élu local et fonctionnaire ?